

NOUVEL ARRIVANT ?
QUELLES DEMARCHES DOIT-ON FAIRE ?

Déclaration d'arrivée :

Les nouveaux arrivants sont invités à se présenter en mairie, munis des documents suivants :

- Le livret de famille
- La pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture au nom du demandeur) pour chaque personne devant s'inscrire sur la liste électorale.

afin de compléter le formulaire « déclaration d'arrivée ».

Les heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Vendredi de 10h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour les personnes âgées de 18 ans et plus, de nationalité française. Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement citoyen.

Il est possible de s'inscrire en ligne sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>

Les ressortissants étrangers issus d'un pays de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales, afin de participer à certaines élections (municipales et européennes).

Inscription scolaire :

- Ecole maternelle : Mme RUETSCH Laurine – 03.89.46.53.21
- Ecole élémentaire : Mme BOUSILA Anaïs – 03.89.45.88.62
- Accueil du matin dans les deux écoles (mairie) : 03.89.45.12.90
- Périscolaire : « les Copains d'Abord » - 03.89.45.12.15
- Relais d'Assistantes Maternelles : 03.89.56.11.57
- Crèche/halte-garderie : 03.89.36.39.40

Changement d'adresse :

Vous pouvez indiquer le changement de domicile à différentes administrations publiques en un clic, par le biais du service.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Badge déchetterie :